

Le nouveau plan contre l'alcool est mort-né

SANTÉ Les mesures efficaces ont été repoussées par le fédéral

► Après un an de négociation, fédéral, Régions et Communautés doivent trancher.

► Coût de l'absence d'actions : 4 milliards.

Sur le coup de midi, ce lundi, la Belgique renoncera une fois encore à adopter un plan de lutte contre l'alcool, pourtant véritable fléau contre la santé publique. Face à face, deux conceptions de l'attitude à avoir face à ce choix de société. Ceux qui considèrent que seul un Belge sur dix affiche un usage problématique de l'alcool et qu'il ne faut pas pénaliser les neuf autres, par exemple en interdisant la vente d'alcool la nuit dans les night-shops ou en bannissant la pub des panneaux d'affichage ou des cinémas. La première mesure réduit pourtant notablement l'accès à des quantités supplémentaires et excessives du produit à celui qui en a une consommation compulsive. La seconde contribue à « dénormaliser » un psychotrope puissant aujourd'hui banalisé à l'extrême, notamment par une publicité massive à destination des jeunes consommateurs.

Des mesures qui sont parmi les principales que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande d'adopter pour diminuer l'impact du produit sur la santé : 6 % des décès, et au moins 4,2 milliards d'euros pour la seule Belgique.

Pourtant, la Belgique rechigne à les adopter. En cause, la position des partis du gouvernement fédéral. Avec l'Open VLD en tête, qui avait déjà torpillé la précédente tentative de plan alcool qu'Onkelinx avait porté à bout de bras. Maggie De Block semble beaucoup moins décidée à prendre des mesures fortes. « Nous ne voulons pas de mesures qui frappent tous les citoyens à cause d'un mésusage d'une partie des consommateurs », explique-t-on au cabinet de la Santé. Il est vrai que secteur horeca et alcooliers ont de vastes relais dans le parti de la ministre De Block. Le ministre flamand de la Culture, Sven Gatz, a même consacré quelques années à être le porte-parole des brasseurs belges.

Pourtant, l'OMS est très claire : quand les intérêts de l'économie et de l'emploi entrent en concurrence avec ceux de la santé de la population, ce sont clairement ces derniers qui doivent primer. Mais les partis au fédéral n'en dé-

mordent pas : voici donc les mesures que vous ne verrez pas appliquées en Belgique, dont le contribuable continuera à payer cher les bénéfices versés au secteur de l'alcool.

1 Interdiction des distributeurs automatiques. L'alcool fort est théoriquement interdit aux jeunes (16 ou 18 ans selon la catégorie de boissons). Mais ces distributeurs permettent de contourner aisément l'interdiction.

l'alcool entraînait dans le monde 3,3 millions de décès par an, soit 5,9 % des décès, en grande partie parmi les jeunes. En Europe, on estime que l'alcool est responsable de 7,4 % des décès prématurés et par maladies spécifiquement liées à l'alcool. De

2 Interdiction de la vente des spiritueux pendant la nuit dans les magasins de nuit. Sauf gain surprise à la loterie, les consommateurs raisonnables d'alcool disposent de réserves adaptées. Le compulsif, lui, doit se réalimenter au fil de sa plongée dans la consommation. Avec les magasins de nuit, il peut le faire ad libitum. En Suède, par exemple, l'achat d'alcool, effectué dans des magasins dédiés, n'est plus possible après 16 h.

3 Pas d'alcool aux mineurs. La règle de l'âge minimum est jugée incompréhensible et donc difficile à appliquer (interdiction aux moins de 16/18 ans selon le mode de fabrication, fermentation ou distillation). L'option privilégiée est une interdiction fondée sur la teneur en alcool.

4 Interdiction de la vente de long des autoroutes. C'est par exemple le cas en France.

5 Règles plus strictes en matière de pub et de marketing. Aujourd'hui, le système d'autorégulation du secteur, basé sur une charte exprimée en termes vagues et appliquée avec complaisance par le Jury d'éthique publicitaire, est jugé inefficace par les acteurs de santé. La loi doit changer, explique Martin De Duve, responsable de « Jeunes, alcool et société » : « *La Belgique a besoin urgemment d'un Plan d'action national alcool! Mais pas d'une coquille vide qui sclérosait toute initiative ultérieure*

plus, l'alcool entraîne des coûts sociaux et économiques importants, que ce soit en termes de bénéfices (accises liées à l'alcool, producteurs de boissons alcoolisées, emplois et recettes dans l'horeca) ou de pertes (soins, sécurité, chômage,

en la matière ».

6 Un prix minimum. Une mesure qui limite l'outrage consommation, notamment chez les jeunes. L'Ecosse a par exemple adopté une telle mesure ce vendredi : la loi impose un prix minimum de 0,68 euro pour

10 millilitres. Il en coûtera au minimum 19 euros pour une bouteille de whisky bas de gamme.

A ce stade des discussions, qui risquent d'être un stade terminal sous cette législature, ces mesures sont soutenues par les entités fédérées, mais ont été refusées par les membres du gouvernement fédéral et retirées du projet de plan alcool. Des propositions « édulcorées » ont été faites par les ministres fédéraux. Elles ont été jugées totalement insuffisantes par les ministres des entités fédérées. Car celles-ci mènent de nombreuses actions de prévention et de santé.

Ainsi, à Bruxelles, des actions sont menées avec les étudiants du supérieur pour créer une consommation responsable et des stands de prévention installés dans de nombreux lieux festifs. Les médecins généralistes sont également mobilisés pour tenter d'aider tous les consommateurs problématiques. Mais ces mesures sur la demande d'alcool ne sont rien si des actions de fond ne sont pas prises pour limiter son offre. A ce stade, nul doute que le lobby alcoolier remporte une nouvelle victoire. ■

FRÉDÉRIC SOUMOIS

FLÉAU

Un coût triple du bénéfice

Les mésusages d'alcool ont un impact sanitaire considérable. L'OMS rapportait en 2015 que l'usage nocif de

etc.). En Belgique, le coût du mésusage d'alcool a été estimé à 4,2 milliards d'euros par an, alors que les bénéfices liés à l'alcool s'élèvent au total à 1,5 milliard d'euros, incluant les accises et les recettes de l'industrie.

FR.SO

Cécile Jodogne « Je ne signerai pas un plan insuffisant »

ENTRETIEN

Cécile Jodogne est secrétaire d'Etat et ministre de la Commission communautaire française (Cocof) en charge de la santé.

Vous arrivez pessimiste à la négociation d'un plan alcool ?

Ni pessimiste ni optimiste, réaliste : les ministres de la Santé des entités fédérées ont proposé un large panel de stratégies diversifiées en matière de prévention, de réduction des risques et de prise en charge. L'axe relatif à la réduction de la demande est donc particulièrement riche et les engagements sont clairs et précis. Par contre, les mesures relatives à la diminution de l'offre sont totalement insuffisantes, ce qui rompt l'équilibre du Plan alcool et ne permet pas d'influer sur les divers facteurs qui sont en lien avec la consommation nocive d'alcool. En l'état, le projet de Plan alcool ne rencontre pas les recommandations de

l'OMS puisqu'il présente de grandes faiblesses : pas de mesure en matière de

marketing et de publicité, pas de politique des prix, pas de mesures visant à restreindre l'offre (pas d'interdiction de vente dans certains lieux ou à certaines heures). De plus, la révision de la loi interdisant la vente aux mineurs apparaît comme une condition indispensable et cette révision a été retirée du projet de Plan alcool.

En l'état, vous n'adopterez pas ce plan ?

Nous avions l'espoir de voir les lignes bouger, mais il semble qu'on ne présente pas d'autre texte ce lundi. Or, le plan dans l'état actuel est encore moins ambitieux que celui de la législature précédente, à l'époque où l'Open VLD a marqué son désaccord en toute fin de parcours. Je ne désire pas approuver un plan qui n'agit que très partiellement sur les facteurs liés à la consommation nocive et qui, de ce fait, n'offre aucune garantie quant à son efficacité.

Je déplore le manque d'engagement des ministres compétents du fédéral à l'égard d'un enjeu de santé publique ma-

jeur. Ma position est partagée par au moins les représentants de la Cocom, de la Wallonie et de l'enfance francophone. La seule condition qui pourrait me faire changer d'avis serait l'engagement par le fédéral de réintroduire des mesures qui sont indispensables, comme la clarification de la loi envers les mineurs.

Vous êtes pour le bannissement de l'alcool ?

Pas d'ambiguïté : je ne veux ni jouer les rabat-joie ni instaurer la prohibition. La vie sociale, et notamment étudiante, doit comprendre ses moments de fête et de convivialité. J'ai plaisir à prendre un verre de temps en temps, comme tous. Mais il convient d'élaborer des messages qui permettent à chacun de s'interroger sur sa consommation et de poser des choix éclairés. C'est une démarche de responsabilisation. On ne peut pas travailler efficacement sur la demande si rien n'est fait pour juguler l'offre. ■

**Propos recueillis par
Fr.So.**